



À

Madame Huguette BELLO

Présidente du Conseil régional de La Réunion

Sainte-Suzanne, le 11 septembre 2026

Objet : Pour un plan régional de reconnaissance et de revalorisation des agents de la restauration scolaire des lycées.

Madame la Présidente,

Le mouvement engagé à la cuisine centrale du lycée Jean-Claude FRUTEAU de Saint-Benoît ne doit pas être considéré comme une difficulté isolée ou comme la simple expression d'un mécontentement local.

Il révèle une question beaucoup plus profonde : **quelle reconnaissance la Région Réunion souhaite-t-elle accorder aux femmes et aux hommes qui assurent quotidiennement le fonctionnement de la restauration scolaire dans nos lycées ?**

À Saint-Benoît, les agents ont fait entendre leurs difficultés. Des avancées ont été annoncées concernant les effectifs et les équipements. Nous en prenons acte. Mais les questions essentielles demeurent : rémunération, reconnaissance de la technicité, pénibilité, déroulement de carrière, effectifs, précarité et conditions de travail.

Pour la **FSU Territoriale**, le moment est venu de dépasser le traitement ponctuel des difficultés pour construire une véritable politique régionale en faveur des agents des lycées.

C'est pourquoi, nous proposons l'ouverture d'un « Plan régional pour les métiers de la restauration scolaire »

Ce plan devrait reposer sur plusieurs engagements forts :

Revaloriser immédiatement le régime indemnitaire des agents de restauration

Les métiers ont évolué. Les responsabilités également.

Produire quotidiennement plusieurs milliers de repas, maîtriser les normes sanitaires et HACCP, assurer la traçabilité, gérer les allergènes, travailler en liaison chaude ou froide, respecter les exigences nutritionnelles et environnementales ne relèvent plus de la simple polyvalence.

Il s'agit de véritables compétences professionnelles.

La FSU demande donc l'ouverture immédiate d'une négociation sur le RIFSEEP afin d'aboutir à une revalorisation significative de l'IFSE des agents de restauration, prenant en compte la technicité, les responsabilités et les sujétions réellement exercées.

Nous proposons que cette négociation permette d'étudier une **revalorisation de référence pouvant atteindre 150 euros nets mensuels**, adaptée selon les fonctions et responsabilités, avec une reconnaissance renforcée pour les cuisiniers, seconds de cuisine, chefs de cuisine et responsables de production.

Reconnaître financièrement la pénibilité

Chaleur, froid, humidité, bruit, station debout prolongée, manutention, port de charges, gestes répétitifs, cadences de production et horaires contraints font partie du quotidien de nombreux agents.

Cette pénibilité ne peut être reconnue uniquement dans les discours.

Elle doit avoir une traduction concrète.

La FSU demande donc la création, dans le cadre réglementaire applicable, d'une majoration indemnitaire liée aux sujétions particulières des métiers de la restauration, reposant sur des critères transparents et identiques pour tous les établissements.

Reconnaître les qualifications et sortir de la logique de « l'agent polyvalent »

Un cuisinier est un professionnel qualifié.

Un second de cuisine exerce des responsabilités.

Un chef de cuisine encadre, organise une production, garantit le respect des normes sanitaires et engage quotidiennement sa responsabilité professionnelle.

Ces réalités doivent être reconnues dans la cartographie des emplois, dans la cotation RIFSEEP et dans les parcours professionnels.

La **FSU Territoriale** demande une révision de la classification fonctionnelle des métiers de la restauration scolaire et une véritable reconnaissance des compétences acquises.

Garantir des effectifs correspondant réellement au nombre de repas produits

On ne peut demander toujours davantage aux mêmes équipes.

La FSU propose la définition d'un référentiel régional effectifs/volume de production, tenant compte du nombre de repas, du mode de production, des contraintes de livraison et de la configuration des établissements.

En dessous d'un effectif minimal de fonctionnement, le remplacement d'un agent absent doit devenir prioritaire.

La continuité du service public ne peut pas reposer durablement sur l'intensification du travail de ceux qui restent.

Mettre fin à la précarisation des besoins permanents

Lorsque des agents contractuels sont employés année après année pour répondre aux mêmes besoins, nous ne sommes plus face à un besoin occasionnel.

Nous sommes face à un besoin permanent du service public.

La **FSU Territoriale** demande donc un **plan régional de résorption de la précarité dans les lycées immédiat**, avec identification des besoins permanents et ouverture des postes nécessaires au tableau des effectifs dans le respect des règles statutaires de la fonction publique territoriale.

Construire de véritables perspectives de carrière

Trop d'agents ont aujourd'hui le sentiment qu'ils termineront leur carrière quasiment là où ils l'ont commencée.

Nous demandons une politique volontariste d'avancement de grade, de promotion interne, de formation qualifiante et de préparation aux concours et examens professionnels.

L'expérience professionnelle doit devenir un véritable levier d'évolution.

La Région doit également anticiper l'usure professionnelle et permettre aux agents les plus exposés d'accéder, en seconde partie de carrière, à des dispositifs de mobilité et de reconversion.

Examiner individuellement et juridiquement les situations susceptibles d'ouvrir droit à la NBI

La question de la Nouvelle Bonification Indiciaire doit être traitée avec rigueur.

Nous demandons qu'un examen fonction par fonction soit réalisé afin d'identifier les agents qui remplissent effectivement les conditions réglementaires permettant son attribution.

Lorsque les conditions de la NBI ne sont pas réunies, les responsabilités et sujétions particulières devront être examinées dans le cadre du régime indemnitaire.

Garantir la transparence des rémunérations indemnitaires

La reconnaissance ne peut dépendre de critères que les agents ne comprennent pas.

La FSU demande la communication et la clarification des critères de cotation des postes, des groupes de fonctions RIFSEEP et des modalités d'attribution de l'IFSE et du CIA.

À fonction et niveau de responsabilité comparables doivent correspondre des niveaux de reconnaissance comparables.

Ainsi, de Saint-Benoît à l'ensemble des lycées, l'heure est venue d'un changement de méthode

Madame la Présidente, le conflit de Saint-Benoît doit nous permettre d'avancer.

Les agents ont démontré leur attachement au service public. Pendant des années, ils ont absorbé les difficultés d'effectifs, les contraintes matérielles et l'augmentation de la charge de travail.

Ils demandent aujourd'hui non seulement d'être écoutés, mais d'être reconnus.

La **FSU Territoriale** vous propose donc l'organisation, avant la fin de l'année 2026, d'une **Conférence sociale des agents des lycées de La Réunion**, réunissant la collectivité et les organisations syndicales.

Cette conférence aurait vocation à déboucher sur un calendrier de négociation et des engagements précis concernant :

Les rémunérations, le RIFSEEP, la pénibilité, les effectifs, la précarité, les carrières et les conditions de travail.

Notre ambition n'est pas d'opposer les agents à leur collectivité.

Elle est de rappeler une évidence :

Il ne peut y avoir de service public régional de qualité sans agents reconnus, correctement rémunérés et respectés dans leur travail.

Les personnels de restauration nourrissent chaque jour des milliers de jeunes Réunionnais.

Ils participent à leur santé, à leur réussite scolaire, à l'éducation alimentaire et au fonctionnement quotidien de nos établissements.

Ils ne demandent pas des privilèges.

Ils demandent la juste reconnaissance de leur travail.

La **FSU Territoriale** est prête à prendre toute sa part dans cette négociation et à formuler des propositions concrètes, responsables et financièrement soutenables.

Nous vous demandons en conséquence de nous recevoir afin d'engager cette discussion et de permettre qu'un premier calendrier de négociation soit arrêté dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération respectueuse.

Christian PICARD

Secrétaire Départemental de la FSU Territoriale

